

Schweiz. Verein für die Ausbildung von Hütehunden und Herdengeblichshunden
Société Suisse pour la formation des chiens de troupeaux
Swiss Sheep Dog Society

Règlement de concours pour chiens de troupeaux



APR-HGH

**Valable à partir du :
01. janvier 2020**

Table des matières

Introduction	4
Domaine d'application	4
But des concours	4
Convention concernant la protection des animaux	4
Apport de documents.....	5
Abréviations	5
Juge de concours	6
Formation.....	6
Admission	6
Niveau de Travail	7
Le test de travail	7
Parcours britannique.....	8
Parcours français.....	9
Generalites	10
Admission aux concours.....	10
Propriétaire / Changement de conducteur de chien	10
Limitations.....	10
Montée dans une classe supérieure.....	10
Retour dans une classe inférieure.....	10
Qualifications	11
Classement.....	11
Classement annuel.....	11
Call-Off (rappel par le juge)	12
Responsabilités	12
Litiges.....	12
Travail aux parcours	13
En général	13
Distances	13
Position de départ.....	13
Portes / passages de portes.....	13
Dépassement de temps / abandon.....	13
Exclusion, disqualification.....	13
Organisation des concours	14
Devoirs des groupements régionaux.....	14
Inscriptions aux épreuves de travail	14
Annulation de l'inscription	14
Admission	14
Tâches du chef de concours (CC) et du groupement régional organisateur	14
Troupeaux de moutons.....	15
Public / spectateurs	15
Championnat suisse de chiens de troupeau	16
Mode de qualification pour le championnat suisse.....	16
Juges et chef du concours pour le championnat suisse.....	16
Organisation des concours de qualification.....	16
Organisation de la finale.....	17

Mode de qualification pour les championnats europeens (Continental, CE), championnats du monde (CM) ou autres concours internationaux	18
Organisation de concours de qualification pour les CE/CM	18
Juges pour les CE/CM	18
Evalutation / Classement	18
Plaintes et sanctions	19
Mandat de contrôle	19
Plaintes	19
Arrangement sur place	19
Dépôt de plaintes	19
Sanctions	19
Description des concours et niveaux differents	20
Test de travail de la SSDS (100 points)	20
Après la mise à l'enclos, le CDC ouvre la porte de l'enclos et laisse le chien pousser doucement le troupeau. Le juge signale au CDC lorsque l'action est terminée. Classe 1 du parcours britannique (100 points)	21
Classe 2 du parcours britannique (100 points)	24
Classe 4 du parcours britannique (170 points)	26
Epreuve de qualification [continental/championnat du monde] parcours britannique (100/110 points)	27
Brace (140 points)	29
Parcours français / Interraces / Farmtrial (100 points)	30
Variantes du parcours britannique ou du parcours français	32
Dispositions de transition et dispositions finales	33
Annulation de Dispositions	33
Ratification et propositions	33

INTRODUCTION

Domaine d'application

Le règlement des concours de chiens de troupeau présent fait autorité en Suisse sous l'organe de la Swiss Sheep Dog Society. Il règle le comportement des participants en concours, décrit les tâches et performances qui doivent être effectuées dans les classes différentes et règle ainsi leur évaluation par les juges.

Lors de traductions en cas de problèmes, c'est la langue allemande qui prime. Pour des raisons pratiques on renonce à la forme masculine et féminine. Toutes les formes sont valables pour les deux sexes.

Les concours doivent s'orienter sur un certain schéma, afin que tous chiens et maîtres aient plus ou moins les mêmes conditions de travail. Un règlement de concours ne peut et ne doit pas être une méthode de formation. La formation doit être correcte et respectueuse des animaux. Habituer un chien à travailler avec quelques dérangements et par tous les temps est très important.

But des concours

Les concours pour **le travail avec des animaux domestiques agricoles** (bétail) sont adaptés aux capacités des chiens de troupeau et sont orientés sur le travail quotidien effectué sur les exploitations agricoles. Les bons résultats obtenus sont dépendants du choix d'élevage du chien et d'une bonne formation du chien. Le bétail utilisé en concours doit être habitué aux chiens et donc doit se laisser guider.

A l'inverse des sports canins en général, où le maître doit se concentrer seulement sur le chien et le juge n'examine que ces deux facteurs., dans la discipline du chien de troupeau, les animaux domestiques entrent en ligne de compte. C'est pourquoi la subordination n'est pas mise en valeur, mais le chien et le maître forment un team, qui doit effectuer plusieurs tâches avec les moutons. Dès que le chien se trouve derrière les moutons, le juge doit observer les moutons et leur comportement : le travail du chien va être jugé en fonction de la réaction des moutons.

Les concours de la Swiss Sheep Dog Society (SSDS) pour chiens de troupeau ont les buts suivants :

- la promotion des chiens de troupeau et leur utilité dans l'agriculture ainsi que les épreuves de travail spécifiques
- la promotion des bonnes méthodes de formation et de conduite
- la promotion de l'élevage de chiens de bonnes lignées de travail

Convention concernant la protection des animaux

Les lois suisses sur la protection des animaux doivent être strictement respectées. L'interdiction de ces moyens est valable sur tous les lieux de concours ainsi que sur les lieux adjoints aux concours, particulièrement les places d'entraînement, les places de flaires, les endroits de promenade, les places de parking.

Pour la protection des chiots, les chiennes qui portent sont exclues de tout événement à partir de la cinquième semaine conclue après saillie. Les chiennes ayant des chiots seront exclues de tout événement jusqu'à la huitième semaine conclue après la naissance.

En cas de non-respect de ces points, la personne concernée sera immédiatement disqualifiée et des sanctions seront mises en place.

Apport de documents

Les documents sont fournis par la commission technique (CT) de la SSDS. La majorité des documents se trouvent sur le site internet de la SSDS.

Abréviations

C	Concours
CDC	Conducteur de Chien
SPO	Société du Pays d'Origine
JC	Juge de Concours
CC	Chef de Concours
OLF	Outrun/Lift/Fetch
CT	Commission Technique
SSDS	Swiss Sheep Dog Society

JUGE DE CONCOURS

Les juges doivent avoir de l'expérience dans le domaine des concours ainsi que dans l'élevage des moutons. L'admission des juges est accordée par l'assemblée générale de la SSDS. Les juges doivent être des CDC actifs. Ils doivent participer au moins à un concours par année ou en juger au moins un par année. La participation annuelle au cours pour juges de la SSDS est obligatoire.

Les devoirs du juge sont d'évaluer le travail montré sur les sphères d'activité de la SSDS et de ses membres ainsi que de s'assurer que le règlement et les lois sur la protection des animaux soient respectées. Le juge doit avoir en vue le traitement du bétail mis à disposition pour le travail. L'attribution de points doit suivre les standards nationaux et internationaux. Les juges doivent profiter d'occasions nationales et internationales de continuer leur formation. Un juge ayant besoin d'un congé, au maximum de 2 ans, doit informer la CT par écrit. Celui-ci sera alors un juge de réserve. Un juge ayant été dénoncé pour plaintes contre la protection des animaux ou autre plaintes criminelles sera retiré des manifestations de la SSDS jusqu'à clarification.

Formation

Les candidats sont proposés à l'assemblée générale pour vote par les présidents des groupes régionaux.

Conditions: 3 ans de travail actif auprès de la SSDS ou d'une société comparable à l'étranger. Des juges actifs de la ISDS et cetera peuvent être proposés par les présidents des GR sans autre formation. Le candidat a conduit au moins un chien formé par lui-même sur un parcours de la classe 3 (concours britannique) et détient à présent ou a détenu par le passé du bétail.

Après l'acceptation du candidat par l'assemblée générale sa formation peut commencer.

Pendant sa formation, le candidat doit juger au moins 6 concours en collaboration avec un juge d'instruction de la SSDS. Une fin de semaine compte comme une fois. Le juge d'instruction doit remplir un rapport et le faire parvenir au contrôleur de la SSDS. Le candidat s'efforce lui-même d'organiser ses engagements et les rapports à remplir.

Le candidat ayant jugé 3 concours (au minimum un concours par juge d'instruction) doit se soumettre à un examen par écrit de 50 questions. Trente questions toucheront au règlement de la SSDS et 20 questions porteront sur le guide pour juges. Pas plus de 10% de fautes ne seront permises. L'examen écrit peut être répété une fois. Il n'est permis au candidat de juger tous les niveaux d'épreuves (sauf les tests de travail et les épreuves de qualifications internationales) qu'à condition d'avoir réussi à l'examen écrit.

Le candidat ayant jugé 6 concours se présente alors à la commission technique de la SSDS pour l'examen final. Celle-ci organise l'examen lors d'un concours ayant trois classes. L'examen sera tenu par trois juges d'instruction de la SSDS. Trois conduites par classe seront jugées. La différence de points ne doit pas dépasser 10%. Le juge d'instruction sera décideur.

Admission

Pour devenir juge, l'examen théorique s'effectue en une année. L'examen pratique doit être passé et validé dans les 3 ans après l'élection. Après les examens réussis, le candidat reçoit le statut de juge.

Les juges étrangers doivent être homologués par la FCI ou l'ISDS ou par une autre société nationale de chiens de troupeaux.

Les conducteurs de chiens de classe 3, ayant de l'expérience, ont le droit de juger les concours d'interaces ou les farmtrials.

NIVEAU DE TRAVAIL

Le test de travail

La participation à tout concours de la SSDS n'est permis qu'à condition d'avoir réussi le test de travail.

Disciplines	Test de travail
Sortie de l'enclos	10
Conduite accompagnée (drive together)	15
Stabilisation	5
Conduite éloignée (drive)	10
Recherche (outrun)	20
Prise de troupeau (lift)	10
Amenée de troupeau (fetch)	10
Passage du goulet ou prise d'un mouton	10/10
Mise à l'enclos	10
Total	100

Parcours britannique

Le „parcours britannique“ reflète le travail d'un chien de troupeau et convient très bien à l'évaluation de l'aptitude des Border Collies et des autres chiens de conduite. Il se modèle sur les règlements de l' ISDS qui existe dans d'autres pays.

Le „parcours britannique brace“ correspond à un parcours du niveau de la classe 3 et le travail doit être fait avec deux chiens simultanément.

Classes et secteurs	HGH 1	HGH 2	HGH 3	HGH 4	HGH B
Recherche (outrun)	20	20	20	20+20	20+20
Prise du troupeau (lift)	10	10	10	10+10	10+10
Amenée du troupeau (fetch)	20	20	20	20+20	20
Conduite éloignée (drive)	30	30	30	40	30
Parc de tri ou prise d'un mouton	10				
Séparation ou prise d'un mouton (shedding)		10/10	10/-		10/-
Séparation speciale				20 / 0	
Mise à l'enclos (penning) Double mise à l'enclos	10	10	10	10	10+10
Variantes*: <i>Chargement</i>	+ 10	+ 10	+ 10		
<i>Parc de tri</i>	+ 15	+ 15			
<i>Croix de Malte</i>	+ 10/+10	+ 10/+10	+ 10/+10		
<i>Séparation (shedding)</i>	+10			0 / 10	
<i>Séparer un seul mouton (singling)</i>		+ 10	+ 10		
Total	de / à 100 - 120	de / à 100 - 120	de / à 100 - 120	160 / 170	140

* Tous les exercices résumés par „variantes“ peuvent remplacer un secteur général ou être additionnés comme secteur supplémentaire. En cas de remplacement le total de points ne changera pas, en cas de secteur additionnel le total de points augmentera de la valeur déclarée.

Parcours français

Toutes les races de chiens de troupeau qui ont l'habitude de travailler un grand nombre de moutons sont qualifiées à participer au parcours français.

Classe et secteurs	HGH F
Sortie de l'enclos	5
Conduite et manœuvres du troupeau	25
Parcage et prise d'un mouton	10
Recherche	10
Prise du troupeau	10
Amenée du troupeau	10
Protection d'une culture	10
Parc de tri	10
Mise à l'enclos ou chargement	10/10
Variantes*	+
Total	Min. 100

* Les exercices résumés sous „variantes“ peuvent être ajoutés. Les points s'additionnent au total.

GENERALITES

Admission aux concours

Les épreuves de travail sont ouvertes à tous les chiens et conducteurs de chiens, ayant été enregistré auprès de la SSDS et ayant passé avec succès le test de travail. Tous les concurrents suisses doivent être membres de la SSDS. Il ne faut pas obligatoirement être membre pour le test de travail.

Chaque participant doit présenter la carte de membre avant le début du concours.

Age minimal des chiens:

Test de travail, classe 1 parcours britannique	12 mois
Classe 2 parcours britannique	14 mois
Classe 3, classe 4, brace parcours britannique	18 mois
Parcours français	14 mois

Propriétaire / Changement de conducteur de chien

Les conducteurs de chiens ayant déjà conduit un chien dans un concours de la SSDS et qui veulent acquérir un chien ayant déjà effectué le test de travail de la SSDS, peuvent entrer directement en classe 1 sans passer par le test de travail.

Limitations

Chaque concurrent peut participer avec plusieurs chiens. Au cas où les inscriptions sont trop nombreuses, l'organisateur peut limiter la participation à un seul chien par concurrent. Des concours de qualification pour championnats internationaux ne peuvent pas être limités.

Autres concours limités ne comptent pas pour les qualifications nationales et internationales.

Montée dans une classe supérieure

La montée de la classe 1 à 2 ou de 2 à 3 est établie en fonction du pourcentage de nombre de points réalisés par rapport au nombre total de points. Sont nécessaires soit deux résultats avec au moins 70 % des points ou un résultat avec au moins 90 % des points.

La commission technique de la SSDS peut demander des changements pour la prochaine saison, soit en points +/- 1, soit en pourcents +/- 5 %. Les changements doivent respecter les délais pour le temps de recours dans la publication des organes de la SCS.

Les chiens qui ont le droit de départ en classe 3 ont le droit de prendre le départ pour la classe 4 et le Brace.

Retour dans une classe inférieure

Un retour dans la classe inférieure est permis sous ces conditions:

Si un chien ne réussit pas l'examen (moins de 70 % des points), un retour dans la classe inférieure est possible.

Pour remonter dans la classe supérieure les points énumérés en-dessus doivent être de nouveau atteints,. Les points acquis préalablement ne comptant pas.

Qualifications

Les pourcentages des points obtenus par rapport au total de points à attribuer sont évalués comme suit:

90 à 100 %	des points	=	excellent	(exc)
80 à 89 %	des points	=	très bien	(tb)
70 à 79 %	des points	=	bien	(b)
60 à 69 %	des points	=	suffisant	(s)
moins de 60 %	des points	=	insuffisant	(ins)

Classement

En cas d'égalité de points, le team sera mieux classé avec :

1. pour le concours britannique, les points de l'OLF supérieurs, respectivement le team avec plus de points additionnés du Outrun, Lift et Fetch. Pour l'interrace/farmtrial les points supérieurs pour les trois premières disciplines
2. plus de points dans la séquence suivante.
3. plusieurs teams avec une égalité de points dans tous les secteurs doivent être classés au même rang. Les rangs suivants sont omis par rapport au nombre de teams ayant égalité de points.
4. plusieurs teams avec une égalité de points lors d'un championnat national : une épreuve décisive sera organisée pour nommer le champion.

Les teams ayant abandonnés (classes 1 & 2 du parcours britannique et parcours français) vont se trouver dans le classement au rang qui correspond à leurs points.

Dépasser la limite de temps n'aura pas de conséquences pour le classement d'un team.

Classement annuel

Classe 3 et 4

Tous les résultats des concours de classe 3 (aussi les concours de qualification) et classe 4 qui sont organisés et publiés au niveau national par la SSDS sont collectés dans un classement annuel. Ces résultats servent à qualifier les participants pour différents concours (par ex. le championnat suisse, le continental ou le championnat du monde) en suivant le règlement.

Les concurrents peuvent obtenir des points de qualification selon leur classement:

- Les 18 meilleurs concurrents d'un concours obtiennent des points de qualification, mais seulement la moitié des concurrents (par ex. avec 29 partants, seul les 15 premiers obtiennent des points de qualification).
- Les points à obtenir sont: 20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 (1^{er} rang = 20 points, 2^{ème} rang = 18 points ...).

Classe 2

Tous les résultats des concours de classe 2 qui sont organisés et publiés au niveau national par la SSDS sont collectés dans un classement annuel. Les 8 meilleurs teams obtiennent des points.

Les points à obtenir sont: 10-8-6-5-4-3-2-1 (1^{er} rang = 10 points, 2^{ème} rang = 8 points ...).

Les 8 meilleurs concurrents d'un concours obtiennent des points de qualification, mais seulement la moitié des concurrents (par ex. avec 12 partants, seul les 6 premiers obtiennent des points de qualification).

Autres classes

Selon la nécessité d'un classement annuel pour les autres classes ou disciplines, les points seront attribués comme pour la classe 2. Les trois meilleurs résultats d'au moins un départ compteront.

Call-Off (rappel par le juge)

Le système «call-off» n'est admissible que pour les concours du niveau de la classe 3. Un concours en système «call-off» doit être publié comme tel.

Il est permis d'utiliser le système «call-off» en cas d'urgence (par ex. brouillard) pour les concours de la classe 3 ou des concours de qualification. C'est toujours le juge, le CC et un membre de la commission technique ou du conseil d'administration qui prennent cette décision. Le call-off ne peut être utilisé pour les chiens n'ayant pas encore atteint 2 fois 70% des points en classe 3 lorsqu'il n'est plus possible d'atteindre 70% des points. Il est en plus impossible d'utiliser le système «call-off» en cas de lumière de jour suffisante.

Il n'est possible de commencer un call-off que lorsque les points exigés ne peuvent plus être atteints (pour le moment les 18 premiers classés, ou 50% des concurrents). Les points atteints sont inscrits jusqu'au moment du call-off.

Les concours non publiés comme call-off sont dans l'obligation d'accepter seulement un nombre de concurrents raisonnable.

Responsabilités

Chaque concurrent est responsable des dégâts que lui ou ses chiens pourraient causer à autrui (personnes ou choses). Le CDC doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile couvrant le risque complémentaire pour propriétaire de chiens.

Litiges

En cas de litige, le conducteur peut présenter sa réclamation au CC moyennant une taxe (de recours) de Fr. 50.-, qui examinera sa demande objectivement avec le juge et un membre de la CT, ou un membre du conseil d'administration ou un concurrent de la classe 3.

La décision est définitive et ne peut plus être changée envers le comité d'organisation du concours. Le CC est tenu à aviser le contrôleur de la SSDS par écrit concernant la décision en l'espace de deux jours après l'incident.

TRAVAIL AUX PARCOURS

En général

Le juge a le dernier mot à propos du placement du parcours.

Une grande importance est attachée à un travail effectué dans le calme avec les moutons. Le juge pénalisera chaque déviation de la ligne idéale par déduction de points. Il est important que le chien déplace le bétail par un travail fluide et harmonieux.

Seuls un bâton de berger et un sifflet sont admis comme auxiliaires. En classe 1, il est permis d'assister son chien, en accord avec le juge et sous sanction de réduction de points.

Distances

Toutes les distances mentionnées dans les classes différentes ont une valeur indicative et peuvent être adaptées par la décision de la CT de la SSDS pour le début de la nouvelle saison.

Position de départ

Au point de départ (piquet), le chien doit être positionné au plus dans un rayon de 1 mètre du CDC pour 100 mètres de distance de recherche (par ex., si la recherche est de 150 m, le chien doit se trouver dans un rayon de 1.5 m au maximum du CDC).

Le CDC doit rester au point de départ pendant l'OLF et la conduite éloignée (distance maximale du piquet est d'une longueur de bâton). Le juge annoncera pendant l'explication du parcours à quel moment le piquet peut être quitté.

Portes / passages de portes

Le passage entre les portes est fixé à 7 m environ (8 m environ si plus de 5 moutons)

Au cas où les moutons franchissent la prolongation latérale de la ligne de la porte, l'obstacle est considéré comme manqué et l'essai ne peut pas être répété.

Dépassement de temps / abandon

En cas de dépassement du temps réglementaire, le juge interrompt le parcours. Les points obtenus jusqu'à l'interruption sont comptabilisés.

Le concurrent qui perd le contrôle des moutons a la possibilité d'abandonner, pour épargner le bétail et le chien. En classe 1 & 2 les points obtenus à ce stade sont comptabilisés. Si un participant dès la classe 3 abandonne son concours les points reçus jusqu'à l'abandon ne sont plus comptés. Zéro points pour un abandon.

Exclusion, disqualification

Le concurrent doit être disqualifié au cas où un mouton quitte le terrain de l'épreuve.

Le juge peut pénaliser avec un retrait de points ou par l'exclusion tout team qui commet des erreurs graves pendant le parcours. Sont considérés comme telles, par ex., lorsque le chien abandonne le troupeau, s'il refuse d'obéir, s'il mord sans raison, si le chien donne la chasse aux moutons, si le CDC ne se comporte pas correctement ou si le rangement des moutons est incorrect.

ORGANISATION DES CONCOURS

Devoirs des groupements régionaux

Chaque groupement régional a l'obligation d'organiser un concours de classe 1, 2 et 3 par année. Le groupement porte la responsabilité des concours organisés par ses membres. La rédaction et la transmission du rapport d'examen sont obligatoires et relèvent de la responsabilité du groupement d'organisateur.

Inscriptions aux épreuves de travail.

Les épreuves de travail peuvent être annoncées et mises en ligne à court terme (au moins 14 jours à l'avance). Pour les épreuves de travail, la date limite est celle indiquée dans l'inscription. Lorsqu'il s'agit d'un championnat, le délai d'inscription est fixé 30 jours avant le concours.

Annulation de l'inscription

L'annulation de l'inscription jusqu'au délai d'inscription est gratuite.

En cas d'annulation de l'inscription après la date du délai d'inscription jusqu'au jour du concours, 50% de l'inscription est due. Il est indispensable de présenter un certificat ou toute autre preuve valable concernant la non-présentation à l'épreuve de travail.

En cas de non-présentation le jour de l'épreuve de travail ou de manque de certificat, la totalité de l'inscription est due.

Le CDC qui ne paye pas l'inscription malgré un rappel par courrier recommandé peut être annoncé à la CT par le CC. A la demande de l'organisateur, la CT peut énoncer des sanctions.

Admission

Chaque participant doit présenter sa carte de membre SSDS avant l'épreuve de travail. Si le CDC n'est pas le propriétaire du chien, deux cartes de membre SSDS sont alors à présenter. Celle du CDC et celle du propriétaire.

Le chef de concours a l'obligation de contrôler l'admission du chien et du conducteur de chien au concours. Si les conditions de participation ne sont pas remplies, ou que tous les documents demandés ne sont pas présentés, le participant ne peut prendre le départ.

Tâches du chef de concours (CC) et du groupement régional organisateur

Le chef de concours doit être un membre de la SSDS. L'ensemble de l'organisation d'un concours est entre les mains du CC désigné par l'organisateur. Le CC est responsable du bon déroulement du concours.

Les tâches du CC sont principalement les suivantes:

- Trouver et subdiviser un terrain de concours suffisamment grand.
- Trouver et former suffisamment d'aides.
- Mettre à disposition le matériel nécessaire (remorque SSDS), ainsi qu'un nombre suffisant de moutons.
- Préparer des feuilles de notes; contrôler les cartes de membre de tous les participants, afin de déterminer s'ils peuvent être admis au niveau auquel ils se sont inscrits.
- S'assurer que le CDC et le chien se trouvent à l'extérieur du terrain concerné avant le début de leur travail.

- Mettre à disposition de façon fiable et rapide des feuilles de notes pour l'annonce des résultats.
- Transmettre le rapport des épreuves de travail au contrôleur de la SSDS dans les deux jours.
- Mettre à disposition du juge les feuilles de notes complètes.

Les résultats sont publiés sur la page officielle de la SSDS et une copie des résultats sera envoyée au contrôleur de la SSDS.

Troupeaux de moutons

Les moutons mis à disposition pour le concours doivent être habitués aux chiens. Ils doivent être en bonne santé (les animaux malades, les mères en gestation avancée, les jeunes agneaux allaités ainsi que leurs mères doivent être exclus du troupeau). Des agneaux non sevrés n'ont pas le droit de participer aux épreuves de travail. Afin de ménager les moutons, il n'est pas autorisé de les engager plus de deux fois par jour.

Public / spectateurs

Les organisateurs doivent faire en sorte que le public n'accède pas au terrain. Le public ne doit pas gêner les chiens au travail mais doit pouvoir suivre le concours aisément. Tout chien doit être tenu en laisse, ceux qui aboient doivent être éloignés du site de manière à ne pas gêner les concurrents au travail.

CHAMPIONNAT SUISSE DE CHIENS DE TROUPEAU

Le championnat suisse de chiens de troupeau est organisé une fois par année par un groupement régional de la SSDS et dure trois jours (de vendredi à dimanche). Ce championnat contient un concours de qualification et une finale. La qualification (un concours de classe 3) s'opère pendant deux jours (vendredi et samedi). Les meilleurs concurrents qualifiés les deux jours précédents participeront à la finale au cours du 3^{ème} jour (un concours de classe 4).

Mode de qualification pour le championnat suisse

Tous les résultats collectés lors du classement annuel sont qualificatifs pour les CH Suisse qui tombent dans la période de 30 jours avant la date limite d'inscription du championnat de l'année dernière et 30 jours avant la date limite d'inscription pour le CH Suisse de cette année.

Les trois meilleurs classements de la saison sont comptés dans le classement annuel. En cas d'égalité de points, le meilleur des trois résultats fait foi. Par nécessité ce procès peut aller jusqu'au 4^{ème}, 5^{ème}, ... résultat. En cas d'égalité de tous les résultats, l'âge du chien fait foi (le chien plus âgé se qualifie). Tout team ayant participé à au moins 1 concours est qualifié pour participer au championnat suisse.

Les 50 premiers teams du classement annuel sont autorisés à participer au Championnat Suisse. L'inscription pour la participation est obligatoire. Si un team renonce au départ (aucune inscription avant la date limite), le team prochain suit.

En classe 2, les 8 meilleurs du classement annuel ayant au moins 1 départ et figurant dans les 8 premiers de la liste de qualification, sont autorisés à participer au CH Suisse. Si un participant qualifié ne se présente pas, le team prochain dans le classement se qualifie.

Juges et chef du concours pour le championnat suisse

L'organisateur du championnat suisse a le droit de proposer un ou plusieurs juges. La CT de la SSDS donne son consentement. Le/les juges sont annoncé 4 mois avant le concours.

Le poste de juge doit être supporté par un chef du concours (CC). Il est proposé par l'organisateur et la CT de la SSDS donne son consentement. Le CC sert de lien et d'intermédiaire entre le juge et les participants. Si nécessaire, la CT de la SSDS peut édicter et mettre à disposition une liste de devoirs détaillée. Le CC n'a pas le droit de conduire un chien dans ce championnat suisse.

Organisation des concours de qualification

Concours de qualification

Les concours de qualification doit avoir un niveau exigeant de classe 3 ayant comme supplément la séparation d'un seul mouton (singling). Le total des points sera de 110 points.

Ordre de départ

L'ordre de départ par jour est donné par la liste annuelle de qualification des CH Suisse. L'ordre de passage s'opère sur deux jours en fonction du classement des points, de l'arrière (50^{ème}) vers l'avant (1^{er}). Pendant les deux jours de qualification, les nombres pairs (Exemple 8^{ème} / 6^{ème} / 4^{ème} / 2^{ème}) prennent le départ le premier jour et les nombres impairs (7^{ème} / 5^{ème} / 3^{ème} / 1^{er}) prennent le départ le deuxième jour. Après la publication de la liste des départs, les jours de départ des équipes inscrites ne changent plus. Les équipes de remplacement successives seront ajoutées en haut de la liste de départ. En principe pour les deux jours de qualifications, le même nombre de passage de teams prennent le départ par jour, pour atteindre le nombre des finalistes.

Les teams de la classe 2 prennent tous le départ le même jour.

Classements journaliers

Il est nécessaire d'établir un classement journalier. De ces deux classements journaliers seront choisis les meilleurs teams, le même nombre par jour, qui pourront participer à la finale. (Pour le moment les 8 meilleurs par jour, donc 16 teams dans la finale)

Organisation de la finale

La finale

La finale doit avoir un niveau exigeant de classe 4 et avoir une séparation de moutons spéciale. Le total des points sera de 170.

Ordre de départ

L'ordre de départ pour la finale doit être aléatoire. Il ne doit pas dépendre du classement, que ce soit de haut en bas du classement ou de bas en haut. Le comité d'organisation peut avoir une idée nouvelle, ou se référer à un système ayant déjà fait ses preuves.

MODE DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS EUROPEENS (CONTINENTAL, CE), CHAMPIONNATS DU MONDE (CM) OU AUTRES CONCOURS INTERNATIONAUX

Organisation de concours de qualification pour les CE/CM

Le mode de qualification pour des championnats internationaux demande un minimum de 6 concours de qualification. Les conditions concernant le parcours suivent ci-bas.

Chaque groupement régional a le droit d'organiser un examen de travail pour la qualification. Les quatre premiers groupes régionaux y renonçant, seront supprimés sans remplacement. Au cas où il y aurait moins de 6 groupes régionaux pour l'organisation d'un concours de qualification, un des groupes restant devra en organiser deux. Une organisation doit être annoncée jusqu'à la date de l'assemblée générale.

Le concours de qualification pour les CE/CM correspond à un niveau de classe 3, mais la distance totale à couvrir (amenée et conduite) doit être de 650 mètres au moins.

Seuls les conducteurs de chiens domiciliés en Suisse et au Liechtenstein et ayant obtenu au moins 2 fois 70% des points nécessaires en classe 3, peuvent prendre le départ.

Pour que le juge puisse se concentrer à 100% pendant les épreuves de qualifications CE/CM, ce dernier doit être assisté d'une personne pour noter les points lors de ces épreuves de qualifications.

Les épreuves de qualifications CE/CM doivent être publiées au plus tard 30 jours avant la manifestation. Pour cela, le portail d'inscription doit être ouvert pendant au moins 2 semaines.

Juges pour les CE/CM

Les juges étrangers seront privilégiés pour les qualifications CE/CM. Les juges officiels de la SSDS peuvent également être utilisés. Les juges étrangers (conducteurs de chiens) doivent avoir une expérience internationale et avoir menés eux-mêmes, au cours des 10 dernières années, un chien à l'UK international (ISDS) ou en finale du CSC. Tous les juges (conducteurs de chiens) d'autres régions doivent être signalés auprès de la CT deux mois avant l'épreuve de qualification et être ensuite confirmés par ces derniers.

Évaluation / Classement

La quantité de places de départ pour la Suisse est attribuée chaque fois par l'organisateur de l'examen international. Le nombre de teams qualifiés en résulte.

- Tous les examens de travail publiés comme concours de qualification EM/WM (CE/CM) comptent pour le classement annuel de la qualification au continental ou au championnat du monde.
- Les trois meilleurs classements de la saison sont comptés dans le classement annuel. En cas d'égalité de points, le meilleur des trois résultats fait foi. Par nécessité ce procès peut aller jusqu'au 4^{ème}, 5^{ème}, ... résultat. En cas d'égalité de tous les résultats, l'âge du chien fait foi (le chien plus âgé se qualifie).
- Si un team renonce au départ, le team suivant sera qualifié.

PLAINTES ET SANCTIONS

Mandat de contrôle

Les groupes régionaux portent la responsabilité sur leurs terrains et lors des concours. Ils sont en outre dans l'obligation de s'assurer que le règlement de la SSDS et les lois sur la protection des animaux soient respectés. Le délaissement de ce mandat par les groupes régionaux peut entraîner des sanctions de la part de la CT.

Plaintes

Arrangement sur place

Les plaintes concernant des incidents impliquant des CDC, des chefs de concours, des JC et des fonctionnaires de l'organisateur doivent, dans la mesure du possible, se régler sur place.

Dépôt de plaintes

Si aucun arrangement ne peut être trouvé avant la fin de la manifestation, une plainte peut être déposée dans les 10 jours suivant la manifestation, auprès du contrôleur de la SSDS.

Est habilité à déposer une plainte, toute personne concernée.

La plainte doit être déposée par écrit. Elle doit contenir une demande ainsi qu'une justification.

Dans le même délai de 10 jours, une participation aux frais de 200.-Fr doit être versée sur le compte de chèques postal de la SSDS, faute de quoi la plainte ne sera pas traitée.

En cas d'acceptation totale de la plainte, la taxe déposée par le dépositaire de la plainte lui sera restituée.

Sanctions

La CT de la SSDS est habilitée à sanctionner

- a) lors d'infractions aux statuts, règlements, règlements de concours, consignes et autres directives du droit associatif de la SSDS
- b) en cas de non-respect des consignes et demandes du CT de la SSDS
- c) lorsque la réputation ou les intérêts de la SSDS, sont compromis par des actions ou omissions

Les sanctions prononcées peuvent être:

- a) Réprimande ou avertissement
- b) Annulation de résultats de concours, respectivement de concours complets
- c) L'interdiction, temporaire ou non, de participer à des concours ayant lieu en Suisse ou à l'étranger
- d) L'interdiction, temporaire ou non, d'organiser des concours ou toute autre manifestation

Les sanctions peuvent être combinées entre elles. Indépendamment des sanctions prononcées, l'annonce auprès des institutions pénales étatiques concernées reste possible.

Les sanctions seront publiées dans les organes de publication de la SSDS. La publication comprend le nom, prénom, domicile de la personne concernée, respectivement nom et numéro du chien concerné, respectivement le nom et le siège du groupe régional concerné, ainsi que le type, la durée et la cause de la sanction

DESCRIPTION DES CONCOURS ET NIVEAUX DIFFERENTS

Test de travail de la SSDS (100 points)

Nombre de moutons: 10 au minimum (tous non marqués, usage trois fois par jour)

Distance de la recherche: environ 80 m, 50 m pour les chiens autres que Border Collie

Un juge officiel de la SSDS et un CDC ayant de l'expérience en classe 3 peuvent juger ce test ensemble.

On a réussi ce test de travail quand on fait **60 points au minimum**.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de la SSDS pour passer le test de travail.

Admission et frais

Membre de la SSDS CHF. 60.-/Chien

Non-membre de la SSDS CHF. 120.-/Chien

Sortie de l'enclos

10 Points

Le troupeau est enfermé dans un enclos suffisamment grand. Le CDC doit faire sortir les moutons sans précipitation à l'aide de son chien.

L'action est terminée lorsque l'enclos aura été fermé et que le troupeau stationne calmement devant l'enclos.

Conduite accompagnée (drive together)

15 Points

Le CDC conduit son troupeau sur un parcours en slalom prédéfini en donnant le moins d'ordres possible à son chien. Le parcours sera prédéfini par 10 repères (2x5) à une distance de 7m. Il doit y avoir entre 5 et 10 changements de direction. Le CDC a la possibilité de marcher pendant près de 30 m avec les moutons avant de commencer le slalom, pour effet de faire connaissance du troupeau. Ces 30m ne donnent pas de points.

Stabilisation

5 Points

Le CDC doit stabiliser le troupeau en ayant le chien au point de balance. Puis le CDC change de place avec son chien par un mouvement du chien de 180°. Pendant cet exercice les moutons doivent rester calmement sur place.

Conduite éloignée (drive)

10 Points

Le chien pousse le troupeau dans une direction prédéfinie. La longueur du parcours sera de près de 30 m et comportera au minimum 1 changement de direction à gauche et un à droite.

Recherche (outrun)

20 Points

Le CDC doit rester au point de départ désigné. Le chien peut approcher le troupeau en le contournant par la gauche ou par la droite. En aucun cas n'a-t'il le droit de franchir la ligne médiane (croiser), cela constituerait une erreur grave sanctionnée en conséquence.

L'approche est terminée lorsque le chien arrive au point de balance. Une approche trop serrée ou trop distante (éloignée) est sanctionnée par une réduction de points.

Il est permis d'assister son chien (même de quitter le point de départ désigné) dans le test de travail, toute fois sous peine de réduction de points.

Prise du troupeau (lift)

10 Points

La prise du troupeau doit s'effectuer dans le calme, sans effrayer les animaux. Les moutons doivent faire les premiers pas en direction du CDC.

La prise est accomplie lorsque les moutons sont en mouvement.

Amenée du troupeau (fetch) 10 Points

Le chien amène le troupeau à une vitesse raisonnable et sur le chemin le plus court possible vers le CDC.
L'action est terminée lorsque les moutons sont sous contrôle près du CDC.

Passage du goulet ou prise de mouton 10 Points

Le goulet a une entrée en forme d'entonnoir. Les portes du goulet doivent avoir une longueur de 5 m (par ex. 2 portes à 2.50 m pour chaque côté). Le goulet lui-même doit avoir une longueur de 5 m et une largeur de 50 cm. Toutes les portes du goulet doivent être ouvertes (pas de grilles fournies de tôles), le chien doit toujours pouvoir voir les moutons. Le chien n'a pas le droit de pousser les moutons les uns sur les autres. Pendant le passage du goulet, les moutons les plus en avant peuvent être touchés sous déduction de points.

Le travail est considéré comme finit, si tout le troupeau a passé l'obstacle calmement.

Ou

Dans un cercle marqué, d'un diamètre d'environ 36 m, le CDC doit saisir un mouton marqué et le tenir. Le chien doit maintenir les autres moutons calmement dans le cercle.

Le juge signale au CDC lorsque l'action est terminée.

Mise à l'enclos (penning) 10 Points

La distance à parcourir entre le parc de tri et l'enclos fait partie de l'épreuve susmentionnée.

L'enclos doit être de dimension suffisante pour les moutons. Il comporte une porte, fixée au moyen de gonds, à laquelle est attachée une cordelette de 1.50 m. Pendant l'épreuve, le CDC n'a pas le droit ni de lâcher la cordelette ni de toucher les moutons que ce soit avec la main, le bâton ou la porte.

Après la mise à l'enclos, le CDC ouvre la porte de l'enclos et laisse le chien pousser doucement le troupeau. Le juge signale au CDC lorsque l'action est terminée.

Classe 1 du parcours britannique (100 points)

Nombre de moutons: 5 au minimum (non marqués)
Distance de la recherche: environ 100 m, 120 m maximum

Distance totale
(Amener et conduite) environ 350 à 400 m

Temps maximum: 12 minutes

Recherche (outrun) 20 points

Le CDC doit rester au point de départ désigné. Le chien peut approcher le troupeau en le contournant par la gauche ou la droite. En aucun cas n'a-t'il le droit de franchir la ligne médiane (croiser), cela constituerait une erreur grave sanctionnée en conséquence.

L'approche est terminée lorsque le chien arrive au point de balance.

Une recherche trop serrée ou trop éloignée, sera pénalisée avec une déduction de points. L'assistance en classe 1 est autorisée en consultation avec le juge mais sous déduction de points.

Prise du troupeau (lift) 10 points

La prise du troupeau doit s'effectuer dans le calme, sans effrayer les animaux. Les moutons doivent faire les premiers pas en direction du CDC.

La prise est accomplie lorsque les moutons sont en mouvement.

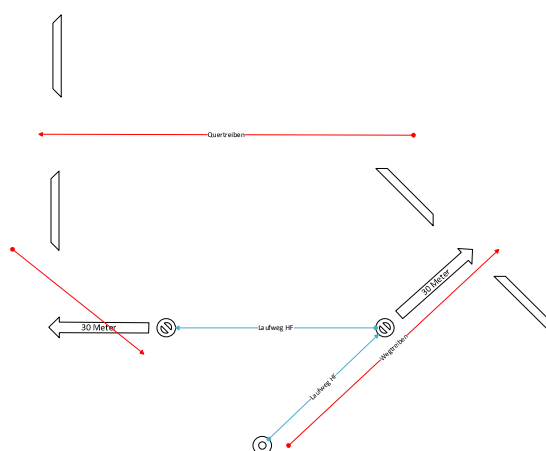
Amenée du troupeau (fetch) 20 points

Le chien amène le troupeau à une vitesse raisonnable et sur le chemin le plus court possible vers le CDC en franchissant la porte du milieu située plus ou moins à mi-chemin.

L'action est terminée lorsque les moutons sont sous contrôle près du CDC.

Conduite éloignée (drive) 30 points

Le chien pousse le troupeau sur un parcours triangulaire au travers de deux portes. La distance totale est d'au moins 150 mètres. Le CO ou le juge détermine dans quelle direction commencer. Le conducteur de chien peut rester derrière son chien au début de la conduite accompagnée mais doit rester en parallèle lors du pousser de la branche latérale. Les moutons devront toujours se trouver devant le conducteur de chien et les 30 derniers mètres devant les portes ne peuvent plus être accompagnés par le conducteur de chien. Les points correspondants où le conducteur de chien doit s'arrêter sont marqués.



La conduite éloignée se termine lorsque les moutons sont de retour chez le conducteur de chien.

Passage du goulet ou prise d'un mouton

10 points

Le goulet a une entrée en forme d'entonnoir. Les portes du goulet doivent avoir une longueur de 5 m (par ex. 2 portes à 2.50 m pour chaque côté). Le goulet lui-même doit avoir une longueur de 5 m et une largeur de 50 cm. Toutes les portes du goulet doivent être ouvertes (pas de grilles fournies de tôles), le chien doit toujours pouvoir voir les moutons. Le chien n'a pas le droit de pousser les moutons les uns sur les autres. Il est permis de fermer une porte de l'entonnoir. Sous instruction du juge il est permis d'aider son chien (de toucher un mouton). Le travail est considéré comme finit, si tout le troupeau a passé l'obstacle dans le calme.

Variante : Dans un cercle marqué, d'un diamètre d'environ 36 m, le CDC doit saisir un mouton marqué et le tenir. Le chien doit maintenir les autres moutons calmement dans le cercle.

Le juge signale au CDC lorsque l'action est terminée.

Mise à l'enclos (penning)

10 points

La distance à parcourir entre le parc de tri et l'enclos fait partie de l'épreuve susmentionnée.

L'enclos doit être de dimension suffisante pour les moutons. Il comporte une porte, fixée au moyen de gonds, à laquelle est attachée une cordelette de 1.50 m. Pendant l'épreuve, le CDC n'a pas le droit ni de lâcher la cordelette ni de toucher les moutons que ce soit avec la main, le bâton ou la porte.

Classe 2 du parcours britannique (100 points)

Nombre de moutons:	3 au minimum
Distance de la recherche:	environ 150 m
Distance totale (Amener et conduite)	environ 400 à 450 m
Temps maximum:	12 minutes

Recherche (outrun) 20 points

Le CDC doit rester au point de départ désigné. Le chien peut approcher le troupeau en le contournant par la gauche ou la droite. En aucun cas n'a-t'il le droit de franchir la ligne médiane (croiser), cela constituerait une erreur grave sanctionnée en conséquence.

L'approche est terminée lorsque le chien arrive au point de balance.

Une approche trop serrée ou trop distante (éloignée) est sanctionnée par une réduction de points.

Prise du troupeau (lift) 10 points

La prise du troupeau doit s'effectuer dans le calme, sans effrayer les animaux. Les moutons doivent faire les premiers pas en direction du CDC.

La prise est accomplie lorsque les moutons sont en mouvement.

Amenée du troupeau (fetch) 20 points

Le chien amène le troupeau à une vitesse raisonnable et sur le chemin le plus court possible vers le CDC en franchissant la porte du milieu située plus ou moins à mi-chemin.

L'action est terminée lorsque les moutons franchissent la ligne médiane derrière le CDC.

Conduite éloignée (drive) 30 points

Le chien pousse le troupeau sur un parcours triangulaire au travers de deux portes. La distance totale est de 150 m au minimum. L'action est terminée lorsque les moutons se trouvent dans le cercle. Le Comité d'Organisation déterminera dans quelle direction l'épreuve débute.

Séparation (shedding) 10 points

A l'intérieur d'un cercle marqué, d'un diamètre d'environ 36 m, le CDC doit, avec l'aide de son chien, séparer les moutons désignés par le juge. Le chien doit éloigner les animaux sélectionnés de quelques mètres du reste du troupeau et les tenir sous contrôle.

L'action est terminée lorsque le troupeau est à nouveau réuni.

Mise à l'enclos (penning) 10 points

Pendant que le CDC se rend à l'enclos, le chien tiens les moutons sous contrôle. Le parcours entre l'emplacement des moutons et l'enclos compte pour l'exercice de mise à l'enclos.

L'enclos doit être de dimension suffisante pour les moutons. Il comporte une porte, fixée au moyen de gonds, à laquelle est attachée une cordelette d'une longueur de 1.50 m. Pendant l'exercice, le CDC n'a le droit ni de lâcher la cordelette ni de toucher les moutons que ce soit avec la main, le bâton ou encore avec la porte.

Classe 3 du parcours britannique (100 points)

Nombre de moutons: 3 au minimum (1 ou 2 marqués, facultatif)

Distance de la recherche: environ 200 m

Distance totale
(Amener et conduite): 450 m au minimum

Temps maximum: 15 minutes

Recherche (outrun) 20 points

Le CDC doit rester au point de départ désigné. Le chien peut approcher le troupeau en le contournant par la gauche ou la droite. En aucun cas n'a-t'il le droit de franchir la ligne médiane (croiser), cela constituerait une erreur grave sanctionnée en conséquence.

L'approche est terminée lorsque le chien arrive au point de balance.

Une approche trop serrée ou trop distante (éloignée) est sanctionnée par une réduction de points.

Prise du troupeau (lift) 10 points

La prise du troupeau doit s'effectuer dans le calme, sans effrayer les animaux. Les moutons doivent faire les premiers pas en direction du CDC.

La prise est accomplie lorsque les moutons sont en mouvement.

Amenée du troupeau (fetch) 20 points

Le chien amène le troupeau à une vitesse raisonnable et sur le chemin le plus court possible vers le CDC en franchissant la porte du milieu située plus ou moins à mi-chemin.

L'action est terminée lorsque les moutons franchissent la ligne médiane derrière le CDC.

Conduite éloignée (drive) 30 points

Le chien pousse les moutons au travers de deux portes éloignées de 80 m au moins et les ramène ensuite vers le cercle ou vers le CDC sur le chemin le plus court possible. Le Comité d'Organisation détermine dans quelle direction la manœuvre doit avoir lieu. Le CDC doit rester à sa place (vers le piquet) jusqu'à ce que tous les moutons se trouvent dans le cercle.

Séparation (shedding) 10 points

A l'intérieur d'un cercle marqué, d'un diamètre d'environ 36 m, le CDC doit, avec l'aide de son chien, séparer les moutons désignés par le juge. Le chien doit éloigner les animaux sélectionnés de quelques mètres du reste du troupeau et les tenir sous contrôle.

L'action est terminée lorsque le troupeau est à nouveau réuni.

Mise à l'enclos (penning) 10 points

Pendant que le CDC se rend à l'enclos, le chien tient les moutons sous contrôle. Le parcours entre l'emplacement des moutons et l'enclos compte pour l'exercice de mise à l'enclos.

L'enclos doit être de dimension suffisante pour les moutons. Il comporte une porte, fixée au moyen de gonds, à laquelle est attachée une cordelette d'une longueur de 1.50 m. Pendant l'exercice, le CDC n'a le droit ni de lâcher la cordelette ni de toucher les moutons que ce soit avec la main, le bâton ou encore avec la porte.

Classe 4 du parcours britannique (170 points)

Nombre de moutons: 15 au minimum (4 marqués) ou 20 (5 marqués) pour la finale, ou 10 pour les concours n'ayant pas de séparation d'un seul mouton (singling).

Distance de la recherche: 250 m au minimum

Temps maximum: 30 minutes

Double recherche (double gather) +20+20 / +10+10 / +20+20 points

Le Comité d'Organisation et le juge déterminent de quel côté le premier groupe doit être approché. Les deux groupes de moutons sont disposés chacun à une distance d'au moins 250 m du CDC. Après que le premier groupe ait passé la porte médiane, le CDC fait stopper son chien et lui commande de chercher le deuxième groupe. La deuxième recherche doit avoir lieu sur le côté opposé par rapport au premier et les moutons doivent également passer la porte précitée. Ensuite, les deux groupes sont réunis et le parcours est poursuivi. Pour la deuxième recherche, un nombre de points supplémentaires est attribué de même manière ($2 \times 20 / 2 \times 10 / 2 \times 20 = 100$ points OLF).

Conduite éloignée (drive) 40 points

Le chien pousse les moutons au travers de deux portes éloignées de 80 m au moins et les ramène ensuite vers le cercle sur le chemin le plus court possible. Le Comité d'Organisation détermine dans quelle direction la manœuvre doit avoir lieu. Le CDC doit rester à sa place (vers le piquet) jusqu'à ce que les moutons se trouvent dans le cercle.

Séparation spéciale pendant la finale 20 points

La séparation spéciale demande un minimum de 15 ou de 20 moutons. Quatre ou 5 moutons marqués doivent être séparés et mis à l'enclos. Pendant la séparation isolée on ne sépare pas les moutons marqués, mais on enlève les moutons non marqués.

Séparation (variante pour d'autres concours) (Shedding) 10 Points

Mise à l'enclos (penning) 10 points

Pendant que le CDC se rend à l'enclos, le chien tiens les moutons sous contrôle. Le parcours entre l'emplacement des moutons et l'enclos compte pour l'exercice de mise à l'enclos.

L'enclos doit être de dimension suffisante pour les moutons. Il comporte une porte, fixée au moyen de gonds, à laquelle est attachée une cordelette d'une longueur de 1.50 m. Pendant l'exercice, le CDC n'a le droit ni de lâcher la cordelette ni de toucher les moutons que ce soit avec la main, le bâton ou encore avec la porte.

Epreuve de qualification [continental/championnat du monde] parcours britannique (100/110 points)

Nombre de moutons: 3 au minimum (1 ou 2 marqués, facultatif)

Distance de la recherche: 200 m au minimum

Distance totale
(Amener et conduite): 650 m au minimum

Temps maximum: 15 minutes

Seuls les conducteurs de chiens domiciliés en Suisse et au Liechtenstein et ayant obtenu au moins 2 fois 70% des points nécessaires en classe 3, peuvent prendre le départ.

Recherche (outrun) 20 points

Le CDC doit rester au point de départ désigné. Le chien peut approcher le troupeau en le contournant par la gauche ou la droite. En aucun cas ne doit-il franchir la ligne médiane (croiser), cela constituerait une erreur grave sanctionnée en conséquence.

L'approche est terminée lorsque le chien est arrivé au point de balance.

Une approche trop serrée ou trop distante (éloignée) est sanctionnée par une réduction de points.

Prise du troupeau (lift) 10 points

La prise du troupeau doit s'effectuer dans le calme, sans effrayer les animaux. Les moutons doivent faire les premiers pas en direction du CDC.

La prise est accomplie lorsque les moutons sont en mouvement.

Amenée du troupeau (fetch) 20 points

Le chien amène le troupeau à une vitesse raisonnable et sur le chemin le plus court possible vers le CDC en franchissant la porte du milieu située plus ou moins à mi-chemin.

L'action est terminée lorsque les moutons franchissent la ligne médiane derrière le CDC.

Conduite éloignée (drive) 30 points

Le chien pousse les moutons au travers de deux portes éloignées de 80 m au moins et les ramène ensuite vers le cercle sur le chemin le plus court possible. La distance totale est d'environ 300 m. Le Comité d'Organisation détermine dans quelle direction la manœuvre doit avoir lieu. Le CDC doit rester à sa place (vers le piquet) jusqu'à ce que les moutons se trouvent dans le cercle.

Séparation (shedding) 10 points

A l'intérieur d'un cercle matérialisé, d'un diamètre d'environ 36 m, le CDC doit, avec l'aide de son chien, séparer les moutons désignés par le juge. Le chien doit éloigner les animaux sélectionnés de quelques mètres du reste du troupeau et les tenir sous contrôle.

L'action est terminée lorsque le troupeau est à nouveau réuni dans le cercle.

Mise à l'enclos (penning) 10 points

Pendant que le CDC se rend à l'enclos, le chien tiens les moutons sous contrôle. Le parcours entre l'emplacement des moutons et l'enclos compte pour l'exercice de mise à l'enclos. L'enclos doit être de dimension suffisante pour les moutons. Il comporte une porte, fixée au moyen de gonds, à laquelle est attachée une cordelette d'une longueur de 1.50 m. Pendant l'exercice, le CDC n'a le droit ni de lâcher la cordelette ni de toucher les moutons que ce soit avec la main, le bâton ou encore avec la porte.

Séparer un seul mouton (singling)

10 points (variante)

Après la mise à l'enclos, les moutons sont libérés et dans le cercle, le CDC doit à l'aide de son chien, séparer un seul mouton portant une marque distinctive.

Brace (140 points)

Travail simultané avec deux chiens

Autorisation à participer: chiens de niveau classe 3

Nombre de moutons: 8, 10 ou plus

Distance de la recherche: environ 200 m

Temps maximum: 25 minutes

Recherche (outrun) 2 x 20 points

Le CDC doit rester au point de départ désigné. Un chien doit approcher le troupeau en le contournant par la gauche, l'autre par la droite. Les chiens ont le droit de se croiser à la fin de la recherche. Ce changement de côté est permis une fois au maximum.

Prise du troupeau (lift) 2 x 10 points

La prise du troupeau doit s'effectuer dans le calme, sans effrayer les animaux. Les chiens prennent place sur leur côté du troupeau. Les moutons doivent prendre les premiers pas en direction du CDC.

La prise est accomplie lorsque les moutons sont en mouvement.

Amenée du troupeau (fetch) 20 points

Les chiens amènent le troupeau à une vitesse raisonnable et sur le chemin le plus court possible vers le CDC en franchissant la porte du milieu située plus ou moins à mi-chemin.

L'action est terminée lorsque les moutons franchissent la ligne médiane derrière le CDC.

Conduite éloignée (drive) 30 points

Les chiens poussent les moutons au travers de deux portes éloignées de 80 m au moins et les ramène ensuite vers le cercle sur le chemin le plus court possible. Les chiens ne doivent plus changer leurs côtés. Le Comité d'Organisation détermine dans quelle direction la manœuvre doit avoir lieu. Le CDC doit rester à sa place (vers le piquet) jusqu'à ce que les moutons se trouvent dans le cercle.

Séparation (shedding) 10 points

A l'intérieur d'un cercle marqué, d'un diamètre d'environ 36 m, le CDC doit, avec l'aide d'un chien, séparer les moutons dans deux groupes du même nombre de moutons. Un groupe de moutons doit être poussé.

Mise à l'enclos (penning) 2 x 10 points

Le groupe de moutons qui se trouve dans le cercle doit être mis dans un enclos sans porte. Un des chiens doit les garder. Avec l'aide du deuxième chien le CDC doit faire la mise à l'enclos du deuxième groupe. Les deux enclos se trouvent à une distance d'environ 50 m.

Parcours français / Interraces / Farmtrial (100 points)

Nombre de moutons: 10 au minimum, de préférence 20 (5 marqués)

Distance de la recherche: 80 m au minimum

Temps maximum: 20 minutes

Sortie de l'enclos (exit of the pen) 5 points

Le troupeau est enfermé dans un enclos suffisamment grand. Le CDC doit faire sortir les moutons sans précipitation à l'aide de son chien.

L'action est terminée lorsque l'enclos aura été fermé et que le troupeau stationne calmement devant l'enclos.

Conduite et manœuvres du troupeau (drive and manœuvres) 25 points

Le CDC prend le troupeau en charge et le conduit sur le parcours prescrit de 300 m au minimum. Il peut précéder ou suivre le troupeau. Sur le parcours, divers obstacles doivent être franchis, tels que barrières, portes, passage étroit (goulet), pont et effectuer un arrêt (STOP), ainsi qu'au moins trois chargements de direction, etc.

Les obstacles doivent être franchis du premier coup. (par exemple: aucun point n'est attribué lorsque le chien est incapable d'arrêter le troupeau devant une porte que les moutons ne doivent pas passer, car il est supposé que les animaux se seraient jetés sur la route. Un deuxième essai n'est donc pas autorisé. Ceci est également valable pour les autres obstacles).

C'est le Comité d'Organisation qui décide du nombre et du genre d'obstacles.

Parcage et prise d'un mouton (holding and catching a sheep) 10 points

Le CDC et le chien maintiennent le troupeau rassemblé pendant environ deux minutes sur une surface carrée matérialisée; le troupeau doit rester calme. Lorsque le juge fait signe au CDC, ce dernier doit saisir un mouton marqué et le maintenir un instant sous contrôle. Pendant toute l'opération, le chien doit tenir le troupeau dans le carré délimité.

De là, le CDC se rend au point de départ ; il appelle le chien à ses pieds.

Recherche (outrun) 10 points

Le CDC doit rester au point de départ désigné. Le chien peut approcher le troupeau en le contournant par la gauche ou la droite. En aucun ne doit t'il franchir la ligne médiane (croiser), cela constituerait une erreur grave sanctionnée en conséquence.

L'approche est terminée lorsque le chien est arrivé au point de balance.

Une approche trop serrée ou trop distante (éloignée) est sanctionnée par une réduction de points.

Prise du troupeau (lift) 10 points

La prise du troupeau doit s'effectuer dans le calme (sans excitation), sans effrayer les animaux. Les moutons doivent prendre les premiers pas en direction du CDC.

La prise est accomplie lorsque les moutons sont en mouvement.

Amenée du troupeau (fetch) 10 points

Le chien amène le troupeau à une vitesse raisonnable et sur le chemin le plus court possible vers le CDC en franchissant la porte du milieu située plus ou moins à mi-chemin.

L'action est terminée lorsque les moutons sont sous contrôle près du CDC.

Protection d'une culture 10 points

Cette épreuve a pour but de démontrer que le chien est capable d'empêcher les moutons de franchir la

limite séparant leur pâturage des cultures. Pour ce faire, le chien doit aller et venir de manière indépendante le long de cette limite, c'est-à-dire, le chien sera «mis» sur la limite désignée et devra alors faire passivement obstacle sur une longueur de 50 m au moins et pendant une durée d'environ deux minutes. Faire passivement obstacle signifie que le chien va et vient en trotinant le long du «sillon», il ne doit cependant pas déranger les moutons que paissent.

Lorsque la limite mentionnée n'est pas matérialisée naturellement comme par exemple le bord d'un champ, un chemin ou de l'herbe haute, elle peut être marquée par une «tranchée» faite au moyen d'une tondeuse à gazon ou tout autre moyen similaire. Ce champ doit également être délimité sur le côté opposé de sorte à obtenir un ruban d'une largeur de 20 m d'où les moutons ne devront pas déborder.

Sur ordre du juge, le CDC progresse avec son troupeau pour se rendre vers la prochaine épreuve.

Parc de tri (shedding race) 10 points

L'entrée du parc de tri a la forme d'un entonnoir. Le parc doit offrir suffisamment de place pour que tous les moutons, ainsi que le chien puissent manœuvrer à l'intérieur. Lorsque les moutons sont entrés, le CDC a la possibilité de fermer les barrières ou non. Toutefois, la fermeture d'une barrière entraîne une perte de points. Dès que les moutons sont dans l'entonnoir, le CDC peut les toucher pour les faire avancer. Tous les moutons doivent passer au travers du parc de tri, cinq moutons marqués doivent en être séparés. Le Comité d'Organisation décide s'ils doivent rester dans le parc ou s'ils doivent rejoindre le troupeau.

Mise à l'enclos ou chargement (pen or load) 10 points

Le Comité d'Organisation décide si le parcours français se conclut par une mise à l'enclos ou par un chargement sur un moyen de transport. Le parcours entre le parc de tri et l'enclos ou le moyen de transport fait partie de la présente épreuve.

L'enclos doit être de dimension suffisante pour les moutons. Il comporte une porte, fixée au moyen de gonds, à laquelle est attachée une cordelette d'une longueur de 1.50 m. Pendant l'exercice, le CDC n'a le droit ni de lâcher la cordelette ni de toucher les moutons que ce soit avec la main, le bâton ou encore avec la porte.

Variante : Pour le chargement sur un camion ou sur une remorque, la rampe d'accès doit être suffisamment grande et antidérapante ; de plus, elle sera équipée de barrières à protection latérales. Le chargement doit avoir lieu avec précaution. Il appartient au chien d'effectuer le travail, le CDC est cependant autorisé à l'aider en saisissant un mouton pour le pousser dans le moyen de transport (sous réduction de points).

DISPOSITIONS DE TRANSITION ET DISPOSITIONS FINALES

Annulation de Dispositions

L'entrée en vigueur du règlement de concours pour chiens de troupeaux actuel annule tout les règlements et décisions préexistants de la SSDS.

Ratification et propositions

Le règlement de base a été validé par l'Assemblée générale de la Swiss Sheep Dog Society et est entré en vigueur le 1er mars 2012.

La responsabilité de la réglementation est soumise à la commission technique (CT). Toutes modifications ou ajouts sont décidés par les délégués de la commission technique.

Le présent règlement et l'annexe ont été examinés par les délégués de la commission technique et entrent en vigueur dès le 1er janvier 2020.

Décembre 2019

le président du CT
Marco Rella